Informations de base

1999/2123(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Régions de l'Union: situation et développement social et économique. 6ème rapport périodique **Subject** 4.70 Politique régionale	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	RETT Politique régionale, transports et tourisme	BEREND Rolf (PPE-DE)	31/08/1999
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	PECH Pêche		
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/07/1999	Publication du document de base non-législatif	SEC(1999)0066	Résumé
13/09/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/12/1999	Vote en commission		Résumé
14/12/1999	Dépôt du rapport de la commission	A5-0107/1999	
17/01/2000	Débat en plénière		
18/01/2000	Décision du Parlement	T5-0008/2000	Résumé
18/01/2000	Fin de la procédure au Parlement		
24/10/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2123(COS)

Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/12039

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0107/1999 JO C 304 24.10.2000, p. 0007	14/12/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0008/2000 JO C 304 24.10.2000, p. 0021-0062	18/01/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(1999)0066	28/07/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0849/1999 JO C 329 17.11.1999, p. 0020	22/09/1999	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0388/1999 JO C 226 08.08.2000, p. 0030	12/04/2000	

Régions de l'Union: situation et développement social et économique. 6ème rapport périodique

1999/2123(COS) - 28/07/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation du Sixième rapport périodique de la Commission sur la situation et le développement économique et social des régions européennes. CONTENU: le présent rapport fournit des informations de fond sur l'évolution économique et sociale des régions et sur le rôle des actions structurelles de l'Union européenne. Il souligne que malgré des progrès importants au cours des dernières années, le problème de la cohésion régionale dans l'Union européenne reste considérable. Les 25% de la population de l'Union qui vivent dans les régions de l'Objectif 1 ont un PIB moyen par habitant un peu inférieur aux 2/3 de la moyenne de l'Union. Toutefois, le PIB par habitant des régions d'Objectif 1 converge progressivement vers le niveau du reste de l'Union. Entre 1989 et 1996, le PIB par habitant des régions qui ont relevé de l'Objectif 1 pendant toute la période est passé de 63,5% de la moyenne de l'Union à 69%. Seules quatre de ces régions ont enregistré une aggravation de l'écart. Si les régions de l'Objectif 1 deviennent plus compétitives, cela ne s'est pas encore traduit par une création d'emplois. De fait, le chômage est un problème majeur dans ces régions, tout comme dans les régions de l'Objectif 6. Un peu plus d'une personne sur six, dans la population des régions de l'Objectif 1, est au chômage, contre une sur dix dans l'ensemble de l'Union. En ce qui concerne les régions de l'Objectif 2, l'écart de chômage avec le reste de l'Union s'est en moyenne rétréci depuis 1989. Mais la situation a évolué de façon différente selon les Etats membres. Dans les zones d'Objectif 2 de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, le chômage était plus élevé en 1997 qu'en 1989, tandis qu'au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, il était nettement moins élevé. Il faut toutefois noter que, dans ces régions, des signes montrent que les petites entreprises prennent de l'importance et augmentent le nombre de leurs employés, ce qui compense en partie les pertes d'emploi dans les grandes firmes. Dans les zones de l'Objectif 5b, sauf celles des Pays-Bas et du Royaume-Uni, le chômage a augmenté constamment depuis 1989, y compris pendant la reprise actuelle. En revanche,

l'emploi a plus augmenté que dans d'autres parties de l'Union, ce qui laisse entendre qu'une importante diversification de l'activité économique est intervenue. En outre, des signes montrent une création nette d'emplois dans des industries manufacturières où prédominent les PME, surtout celles liées à l'économie rurale, mais aussi dans d'autres domaines. Diverses études sur l'impact des Fonds structurels montrent que ceux-ci ont contribué de façon importante à réduire les disparités régionales dans l'Union. On estime qu'en 1999, les Fonds auront accru le PIB de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal de près de 10% dans chaque cas et celui de l'Espagne de plus de 4%. Ces chiffres suggèrent qu'une partie importante du rattrapage effectué par ces pays entre 1989 et 1999 ne se serait pas produite en l'absence des Fonds.

Régions de l'Union: situation et développement social et économique. 6ème rapport périodique

1999/2123(COS) - 18/01/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Rolf BEREND (PPE/DE, D), le Parlement européen constate avec satisfaction que ses recommandations, notamment celle concernant la compétitivité et l'élargissement, ont été prises en considération. Il regrette en revanche l'absence d'analyse particulière concernant les îles et les régions ultra périphériques. D'une manière générale, le Parlement s'interroge sur les conséquences de l'élargissement en matière de répartition des fonds structurels et s'inquiète de ces répercussions sur les régions ultrapériphériques. Il invite la Commission à étendre dans son prochain rapport les analyses relatives à la compétitivité des régions aux pays d'Europe centrale et orientale. Le Parlement souligne que l'évolution des PIB régionaux montre clairement des disparités régionales complexes autour de trois phénomènes essentiels qui appellent au renforcement de la cohésion territoriale de l'Europe: - la poursuite d'une très forte croissance dans la partie centrale de l'Europe et donc un renforcement des pôles européens les plus dynamiques dans des proportions supérieures à la moyenne communautaire, - le rattrapage de certaines régions ibérique, de l'Irlande et des Länder de l'objectif 1 qui contraste avec la faible croissance de la plupart des régions grecques, d'une majeure partie du Mezzogiorno, des îles et d'autres régions ibériques, - la faible croissance de nombreuses régions périphériques non-éligibles à l'objectif 1 (dans les pays scandinaves, en France, au Royaume-Uni et en Italie). Le Parlement invite la Commission et les États membres à: - tenir compte, dans le choix des stratégies de développement, de l'incidence des mesures adoptées sur l'emploi en mettant l'accent sur la nécessité de mesures visant à lutter contre le chômage structurel et de mesures de formation continue et permanente, - orienter leurs stratégies en fonction des nécessités économiques des entreprises, plus particulièrement lorsqu'elles sont liées à la création d'emplois. Les mesures adoptées doivent favoriser l'aide aux entreprises moyennes et l'aide au démarrage, - veiller à l'égalité des chances dans le cadre des Fonds structurels, - améliorer le transfert de connaissances entre les régions dans le domaine de la recherche et du développement. Le Parlement invite enfin les États membres qui n'ont pas encore déposé la liste des zones éligibles à la faire dans les plus brefs délais.